

**CPAS DE CHARLEROI
DÉCLARATION DE POLITIQUE SOCIALE
2025-2030
CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
DU
27 JANVIER 2025**

TABLE DES MATIERES

Cadre juridique.....3

Introduction4

 Contexte4

 Enjeu 1 : un équilibre budgétaire durable dans un contexte de subsideation incertain des cpas.....5

 Enjeu 2 : une administration forte, efficace et attentive au bien-être de ses agents.....7

Les axes de la Politique sociale de Charleroi pour 2025-20308

 AXE 1 : un CPAS proche, attentif et disponible pour l’ensemble des citoyens8

 AXE 2 : les jeunes 10

 AXE 3 : la grande précarité et le sans-abrisme 12

 AXE 4 : le bien-être des aînés 14

Annexe : volet budgétaire 16

CADRE JURIDIQUE

Le décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la Loi organique des CPAS a également introduit l'obligation légale, pour le Conseil de l'Action sociale, d'adopter une Déclaration de politique sociale. Le décret wallon du 28 mars 2024 est venu y apporter des précisions.

Ainsi, au regard de l'article 27ter de la Loi organique des CPAS :

« Dans les deux mois après son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. La déclaration de politique sociale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil de l'action sociale. »

Cette Déclaration de politique sociale vise donc à définir les objectifs du Conseil de l'Action sociale, en matière de politique sociale, pour les six prochaines années et les grands axes d'intervention et projets prioritaires qui permettront d'y concourir.

Leur opérationnalisation se traduira ensuite via un Programme stratégique transversal qui sera adopté pour le 8 septembre 2025 ceci, toujours en regard de l'article 27ter de la Loi organique des CPAS :

« § 2. Le conseil de l'action sociale adopte un programme stratégique transversal dans les neuf - mois qui suit son installation ou après le renouvellement du conseil conformément à l'article 10, § 3, suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal visée à l'article L1123-14, § 1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Lorsque le centre public d'action sociale décide de développer des synergies, telles que définies à l'article 26bis, § 5, il les intègre dans les objectifs stratégiques ou opérationnels du programme stratégique transversal.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le conseil de l'action sociale et l'administration.

Le conseil de l'action sociale peut déléguer la programmation stratégique au bureau permanent. En cas de délégation, le conseil de l'action sociale prend acte du programme stratégique transversal.

... »

INTRODUCTION

CONTEXTE

Les CPAS sont le « dernier filet de la sécurité sociale ». Ils sont également au cœur des politiques communales visant à faire reculer les inégalités, à prévenir les ruptures sociales et même à être vecteur de cohésion sociale. Mais, depuis quelques années, force est de constater qu'ils sont aussi appelés à intervenir activement en situation de crise pour un public de plus en plus nombreux et varié.

Le CPAS de Charleroi a toujours privilégié une approche large et multifacettes de l'Action sociale au bénéfice des citoyens.

Le défi en matière de solidarité, pour cette mandature 2025-2030, sera d'assurer l'efficacité des projets et actions du CPAS au regard des besoins des citoyens et des capacités financières de la Ville.

Plus que jamais, la coordination des services proposés et le développement de synergies avec l'ensemble des acteurs de la solidarité sur le territoire communal seront essentiels pour être plus forts, ensemble, pour les Carolos.

La politique sociale de Charleroi, pour cette mandature, s'inscrira autour de 4 axes et de deux enjeux majeurs.

ENJEU 1 : UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DURABLE DANS UN CONTEXTE DE SUBSIDIATION INCERTAIN DES CPAS

Les CPAS sont au cœur des politiques communales visant à faire reculer les inégalités et à prévenir les ruptures sociales. Outre l'octroi du revenu d'intégration sociale, le CPAS de Charleroi fournit d'autres services en raison des spécificités d'une grande ville qui, par nature, concentre certaines difficultés sociales.

Cependant, ces aides et services ont un coût qui pèse sur les finances communales (à l'instar d'autres dépenses comme celles liées à la Police, aux Pompiers ou aux pensions).

A ce contexte budgétaire spécifique aux métropoles, s'ajoutent d'autres incertitudes quant aux politiques qui seront mises en place et aux financements qui seront pérennisés, octroyés ou non par la Wallonie et le Fédéral.

A titre d'exemple, alors que les CPAS n'ont jusqu'ici cessé de porter des revendications telles :

- Qu'une intervention plus conséquente du Fédéral dans le coût du revenu d'intégration au nom d'une solidarité nationale qui ne doit pas être supportée par les finances locales ;
- Qu'une simplification des procédures administratives liées au contrat PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale),

Il est désormais envisageable, malheureusement, que la situation des CPAS soit aggravée par les conséquences, tant financières qu'en charge de travail, d'une limitation à deux années des allocations de chômage.

Enfin, malgré les efforts importants déjà consentis et l'actualisation du Plan de gestion réalisée au printemps 2022, le CPAS de Charleroi devra, à l'image de sa tutelle communale, rencontrer les attentes de la Région en matière budgétaire et conditionnant l'octroi, à la Ville, du financement « oxygène ».

Cela passera par le fait de **dégager un équilibre financier durable** (hors problématique des pensions et augmentation du coût local du revenu d'intégration sociale) en repensant ses missions sans pour autant détériorer le service aux citoyens.

Considérant l'ensemble de ces facteurs, les grandes lignes de la politique sociale, pour cette mandature 2025-2030, devront être envisagées au regard des objectifs suivants :

- **Etablir les priorités** en matière d'action sociale **dans le respect des contraintes financières** fixées par la trajectoire budgétaire de la Ville.
- **Assurer l'efficacité des projets et actions** du CPAS au regard des besoins des citoyens et des capacités financières de la Ville.
- **Poursuivre l'identification des mutualisations de services** réalisables avec la Ville et les rapprochements envisageables avec d'autres acteurs publics locaux, afin de diminuer le coût global pour la collectivité tout en confortant le service à la population.

Cela impliquera notamment :

E.1.1. De **finaliser la démarche de « redesign »** entamée sous la précédente mandature portant sur le périmètre des missions de la Ville et du CPAS, ainsi que sur les synergies envisageables entre certains de leurs services de support, afin d'offrir le meilleur service public au meilleur coût.

E.1.2. **D'actualiser rapidement son Plan de gestion** en bonne collaboration avec sa tutelle communale.

E.1.3. De **mener une réflexion explorant le principe de solidarité territoriale en matière de lutte contre la précarité** afin de ne pas laisser peser sur les finances du CPAS et de la Ville de Charleroi les charges liées au caractère de grande ville de Charleroi mais aussi des politiques menées dans certaines communes périphériques.

E.1.4. De **mettre en place un comité de monitoring trimestriel avec la Ville** sur la base d'informations budgétaires et d'indicateurs clés (financiers et d'activités) transmis par le CPAS.

ENJEU 2 : UNE ADMINISTRATION FORTE, EFFICACE ET ATTENTIVE AU BIEN-ÊTRE DE SES AGENTS

Le personnel du CPAS de Charleroi constitue la richesse de l'institution. Portés par une vocation commune de service public et de solidarité, les agents de notre institution accomplissent leurs missions avec dévouement dans une société de plus en plus complexe et difficile pour beaucoup et aux valeurs collectives malheureusement trop souvent mises à mal. Dans ce contexte, en sus de ses priorités d'action, la force d'un CPAS repose aussi sur **une administration efficace et efficiente** dotée d'**outils et de procédures de travail adaptés et en perpétuelle évolution.**

Le CPAS de Charleroi poursuivra ainsi le travail entamé afin :

E.2.1. De veiller au **bien-être au travail** de son personnel.

E.2.2. D'améliorer la **communication interne** entre les différents départements et services.

E.2.3. D'encourager le **travail en réseau**.

E.2.4. De **mieux faire connaître les missions et projets** de chaque service, **en interne**, au sein des autres services de l'institution.

E.2.5. De poursuivre la **digitalisation** de certains flux de données.

E.2.6. D'aller **un pas plus loin dans la gestion efficace de son patrimoine immobilier** tant en termes d'occupation que de consommation énergétique.

LES AXES DE LA POLITIQUE SOCIALE DE CHARLEROI POUR 2025-2030

AXE 1 : UN CPAS PROCHE, ATTENTIF ET DISPONIBLE POUR L'ENSEMBLE DES CITOYENS

L'une des priorités de la politique sociale du CPAS de Charleroi pour la mandature 2019-2024 était de rapprocher l'action sociale du citoyen en portant son action partout sur le territoire, là où le besoin est le plus criant. C'est ainsi notamment que plusieurs projets de redéploiement des services décentralisés du CPAS ont vu le jour ou ont été entamés avec, la mise en œuvre d'un service d'information itinérant via le Mobil'Assistant, l'installation de l'antenne sociale et de l'espace citoyen de Gosselies dans de nouveaux locaux, l'aménagement d'une nouvelle antenne sociale à Monceau-sur-Sambre et la reconstruction de l'antenne sociale de Montignies.

Pour les six années à venir, les objectifs afin d'aller un pas plus loin en la matière seront :

- **D'améliorer la cohérence, la complémentarité et la répartition territoriale des actions menées par différents acteurs du territoire en matière de lutte contre la pauvreté** au regard de la population, des ressources disponibles et des contraintes locales.
- De **faciliter l'accès du citoyen à l'information** et ainsi limiter le non-recours aux droits lié à la fracture sociale.
- De participer activement à une réflexion commune à la Ville, au CPAS et aux associations locales sur la **réorganisation des acteurs, outils, actions et moyens financiers dédiés à la cohésion sociale** sur le territoire communal.

Cela impliquera :

A.1.1. De **mettre en place une plateforme de lutte contre la pauvreté** regroupant des acteurs agissant en la matière sur le territoire communal. Envisagée sur le modèle de la plateforme d'aide alimentaire créée au cours de la mandature 2019-2024, cette plateforme de lutte contre la pauvreté sera le lieu clé d'échange d'information et d'expérience. Elle se matérialisera également par un état des lieux et une cartographie des différents acteurs et actions existant sur le territoire communal et visant à soutenir les personnes et ménages en situation de précarité.

A.1.2. De **s'appuyer sur le service itinérant du CPAS** afin de continuer à porter l'information partout sur le territoire, au plus proche des citoyens et, le cas échéant, de développer des

permanences thématiques décentralisées dans les quartiers via des partenariats non coûteux avec d'autres acteurs du territoire communal (Ville et associations locales).

A.1.3. D'**améliorer l'accueil du citoyen dans les services** et assurer une orientation rapide et optimale en fonction des besoins.

A.1.4. De **repenser la communication du CPAS vers les citoyens** en s'inspirant du **Facile à lire et à comprendre**.

A.1.5. D'**élaborer le prochain plan de cohésion sociale (PCS) en co-construction entre la Ville, le CPAS et les associations locales** et d'en maximiser les « ressources-actions ».

A.1.6. **De participer activement**, notamment via ses espaces citoyens, aux objectifs et projets communaux en matière de cohésion sociale et de **développement des dynamiques de quartiers**.

AXE 2 : LES JEUNES

Au cours des dernières années, le nombre de jeunes (moins de 25 ans) ayant bénéficié d'un revenu d'intégration sociale via le CPAS de Charleroi est resté relativement stable. Ce public représente annuellement entre 23% et 28% des bénéficiaires du RIS.

Manque de qualifications professionnelles ou de validation des compétences, soucis de mobilité, manque de savoir-être dans un cadre professionnel ou encore problématique de garde d'enfants, l'accès à l'emploi n'est pas aisé pour une partie de la population de jeunes Carolos. Or, ils sont l'avenir de notre Ville.

Nous souhaitons que le CPAS de Charleroi soit, pour ces jeunes, un lieu clé d'accès aux outils leur permettant de trouver/ retrouver de l'autonomie, de la confiance en soi et des perspectives pour l'avenir.

De plus, partant du constat qu'aujourd'hui, en Wallonie, 1 enfant sur 4 vit dans la pauvreté et que, statistiquement, les enfants issus de milieux moins favorisés sont plus sujets que les autres enfants à vivre, toute leur vie, dans la pauvreté, nous souhaitons également lutter contre ce mécanisme de reproduction des inégalités en poursuivant les actions spécifiques développées au cours de la précédente mandature.

Nos objectifs seront :

- De **mener nos politiques d'insertion** sociale et d'épanouissement socio-culturel **en accordant une attention particulière aux moins de 25 ans**.
- D'intensifier **l'insertion sociale et professionnelle, en priorité des jeunes**.
- De renforcer les activités collectives et individuelles de **soutien à la parentalité**, notamment des familles monoparentales.

Cela impliquera :

A.2.1. De renforcer l'attention portée aux jeunes dans le cadre du parcours individualisé d'intégration sociale (PIIS) en instaurant une **approche globale** de la situation du jeune et un **accompagnement personnalisé** vers les études, une formation ou un emploi.

A.2.2. De **renforcer l'insertion professionnelle des jeunes via les contrats art60§7 et art 61 et la formation qualifiante** notamment au sein du Pôle d'Economie sociale du CPAS (Trans'Form) ;

A.2.3. **D'intensifier les partenariats avec les acteurs du réseau de la formation** notamment de la promotion sociale ;

A.2.4. En partenariat avec la Ville, **de redynamiser les opérations de valorisation du travail** et de sensibilisation à la solidarité telles qu'Eté solidaire ou le Service citoyen ;

A.2.5. En partenariat avec la Ville, **d'encourager les jeunes à s'inscrire dans une démarche de bénévolat** et ainsi participer à la cohésion sociale au sein de leur quartier, de la Ville ou même dans un objectif de démarche intergénérationnelle via la plateforme solidaire « Give a day »;

A.2.6. À moyens financiers constants, d'augmenter le nombre de bénévoles et le nombre de familles en difficultés sociales aidées par le **réseau de soutien à la parentalité** « Chemin'On ».

A.2.7. De poursuivre et mieux faire connaître l'aide apportée par le **service jeunesse du CPAS**.

A.2.8. D'**encourager** les familles en situation difficile à participer à des **activités collectives ou individuelles de soutien à la parentalité** (sur le modèle de la Maison des parents de l'espace citoyen de Dampremy).

AXE 3 : LA GRANDE PRÉCARITÉ ET LE SANS-ABRISME

Charleroi, à l'instar d'autres grandes villes, recense nombre de personnes sans-abri ou sans domicile fixe. A titre d'exemple, le CPAS de Charleroi octroie plus de 350 revenus d'insertion sociale dits « de rue » sur une année (381 à fin octobre 2024).

La prise en compte de ces situations dépasse les contours de la politique communale en matière de logement et demande une approche spécifique appropriée aux différentes problématiques rencontrées par ce public : hébergement et interventions d'urgence pour préserver la santé et l'intégrité physique des personnes, accompagnement à l'insertion sociale, au relogement mais aussi parfois, gestion médico-sanitaire de problématiques de santé mentale et d'assuétudes et leur potentielle incidence sur l'espace public et le bien-vivre ensemble dans la ville.

Le caractère multiple des politiques à mettre en œuvre implique la mobilisation de tout un réseau local, dont le CPAS fait partie, que ce soit en matière d'infrastructures adaptées et en suffisance ou de ressources humaines ; ce qui génère un coût financier conséquent pour une grande ville, centre de ces services.

Le Projet de Ville 2024-2030 prévoit déjà, en matière de logement :

- D'intensifier la lutte contre les marchands de sommeil ;
- De favoriser, avec les acteurs de terrain – notamment en collaboration avec La Sambrienne -, l'accès au logement des personnes sans domicile fixe (notamment via Housing First)
- D'amplifier le recours à l'agence immobilière sociale (AIS)

De façon complémentaire et avec un focus sur les situations de sans-abrisme et de mal logement, les objectifs du CPAS seront :

- De **renforcer les partenariats avec les acteurs travaillant au relogement** des personnes sans-abri ou en situation de mal-logement (Ville, Relais social, Société de Logement public La Sambrienne, Agence immobilière sociale et autres associations).
- **D'améliorer la coordination entre les acteurs** du réseau de la grande précarité pour l'aide et l'**accompagnement** des personnes sans-abri en matière d'accès à l'aide alimentaire, à l'hygiène et aux démarches d'insertion sociale (Relais social, Relais santé, CPAS, associations).
- En accord avec la Ville et son projet de Ville 2024-2030, de **repenser la localisation de l'ensemble des services** d'aide et d'accompagnement de la grande précarité.
- De réfléchir aux modalités de mise en œuvre et de **renforcement du financement supra local des dispositifs** d'urgence sociale et d'hébergement d'urgence ;
- **D'intensifier l'aide et l'accompagnement** des citoyens en situation de précarité dont les personnes sans-abri et confrontées à des problèmes multiples- de **santé mentale ou d'assuétudes**.

Cela impliquera :

A.3.1. En partenariat avec le Relais social, la Ville et l'ensemble des acteurs du territoire, d'**améliorer** la coordination, l'articulation et la mise en œuvre des dispositifs destinés à protéger les personnes dormant en rue : **dispositif hivernal, plan grand froid, plan canicule**.

A.3.2. D'établir une **cartographie des services de première ligne** et des associations aidant et accompagnant les personnes sans-abris et/ou en situation de très grande précarité.

A.3.3. **D'intensifier le recours aux outils existants en matière de relogement** ou d'insertion par le logement que sont les capteurs logement, Housing First et son volet dédié aux jeunes, les logements de transit ;

A.3.4. Selon les possibilités budgétaires de cette mandature, de **pérenniser la Maison Claude Mahy**, premier centre d'hébergement temporaire dédié aux femmes seules en Wallonie et proposant un accompagnement social et au relogement ;

A.3.5. En s'appuyant sur les partenariats avec le secteur associatif et le secteur hospitalier, d'**améliorer l'accès des personnes sans-abris aux soins de santé** ;

A.3.6. **De revoir** le mécanisme d'organisation et de financement entre les CPAS de Charleroi Métropole du dispositif d'**Urgence sociale** piloté par le CPAS de Charleroi.

A.3.7. D'évaluer le plan « Drogues » 2019-2024 et, sur cette base, d'**élaborer le plan « Drogues » 2025-2030**, en coordonnant ses objectifs et actions socio-médico-sanitaires de lutte contre les assuétudes notamment, l'analyse de pistes d'actions visant à la réduction des risques liés à la consommation.

A.3.8. De **soutenir les projets de lutte contre les assuétudes portés par les partenaires** du Plan Drogues de Charleroi **et d'en assurer la parfaite information auprès des usagers** des services **du CPAS** ; cela passera par la diffusion d'outils d'informations (réseaux sociaux, flyers,..) mais également par l'information du personnel de 1^{ière} ligne du CPAS.

AXE 4 : LE BIEN-ÊTRE DES ÂÎNÉS

A Charleroi, près de 18% de la population est âgée de 65 ans ou plus, près de 8% de 75 ans ou plus et 5% de 80 ans ou plus. De plus, les perspectives démographiques annoncent que l'âge moyen de la population wallonne devrait croître de plus de 4,7 ans d'ici 2071.

Le redéploiement de Charleroi (qui est d'ailleurs membre du réseau « Ville amie des Âînés » depuis 2016) et le travail restant à mener pour améliorer le cadre de vie de ses habitants ne peuvent s'envisager sans prendre en compte le vieillissement de la population ainsi que les besoins et envies des âînés, actifs ou moins actifs. En effet, nous ne sommes pas tous égaux en matière de vieillissement que ce soit sous l'angle de la santé, de la mobilité, de la situation financière, de la présence d'une famille ou de proches sur qui compter ou encore, de l'accès à une information complète et de qualité avec la digitalisation croissante de notre quotidien.

De nombreux projets destinés aux seniors ont déjà été concrétisés ces dernières années : rénovation et modernisation de plusieurs maisons de repos et résidences services du CPAS, réorganisation et augmentation du nombre d'activités destinées aux seniors, mise en œuvre de formations et d'activités sportives adaptées, etc.

Le nouveau projet de Ville identifie plusieurs objectifs transversaux et projets prioritaires de la politique des Âînés à l'horizon 2030 :

- Veiller au **maintien du lien social** avec toutes les personnes âgées et sortir certaines d'entre elles de l'isolement dont elles peuvent souffrir.
- Mieux prendre en compte les besoins et attentes des âînés dans les projets d'aménagements urbains.
- **Encourager les logements alternatifs adaptés aux « nouvelles générations » de seniors**, comme les résidences-services et les résidences-services sociales, les habitats collectifs pour seniors, les logements intergénérationnels ou la transformation de logements destinés à la cohabitation familiale (parents-enfants).
- **Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire** pour mieux accompagner les seniors dans la gestion de leur quotidien et favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions.
- Proposer un **accueil et un hébergement de qualité au sein des maisons de repos et de soins et des résidences-services publiques** (poursuivre les travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures et assurer l'encadrement adéquat en termes de personnel).
- Compléter les actions et outils concourant au maintien du lien social et à la lutte contre l'isolement des âînés.
- **Rapprocher les activités dédiées aux seniors de leurs lieux de vie**, dans les différents quartiers de Charleroi.
- Développer de nouvelles **activités intergénérationnelles** en lien avec l'échevinat de la Jeunesse et des Sports.
- Amplifier les **partenariats** avec les associations locales pour assurer, en complément des actions communales, une **meilleure couverture territoriale** des activités destinées aux seniors.

Le CPAS, dans les limites de ses missions et de ses possibilités budgétaires pour les années à venir, **poursuivra le travail entamé** ces dernières années et **s'inscrira dans les priorités communales** pour cette mandature en tenant compte des nouveaux besoins qui ont émergé et en s'appuyant essentiellement sur les partenariats et synergies qui peuvent être développés avec les services de la Ville ou tout acteur du territoire potentiellement concerné.

Cela impliquera :

A.4.1. De **participer activement au projet communal de plateforme « Aînés »** d'échanges et de réflexion, regroupant l'ensemble des acteurs concernés par la politique des aînés sur le territoire communal (publics, privés et du secteur associatif).

A.4.2. De concourir, en partenariat avec la Ville et l'A.S.B.L. C.E.M.E., à **l'amplification du salon Charleroi Seniors.**

A.4.3. **D'informer les seniors usagers de ses services** des outils et actions existant sur le territoire pour maintenir le lien social et lutter contre l'isolement des seniors.

A.4.4. D'encourager les actions de **lutte contre la fracture numérique au sein de ses maisons de repos** et de soins.

A.4.5. De préserver le caractère familial et de maisons de vie de ses maisons de repos et de soins.

A.4.6. D'organiser de **nouvelles activités, au sein de ses maisons de repos** et de soins et au sein de ses résidences-services via des partenariats non-coûtant avec le Service des Aînés de la Ville.

A.4.7. D'encourager les **activités intergénérationnelles au sein des maisons de repos** et de soins.

A.4.8. De veiller à **une alimentation équilibrée**, de qualité et privilégiant les produits de saison au sein de ses maisons de repos et de soins.

A.4.9. D'**analyser la possibilité** de développer une **résidence-service « sociale » à tarif progressif**, le cas échéant en partenariat avec d'autres opérateurs.

ANNEXE : VOLET BUDGÉTAIRE

Les moyens budgétaires utiles à la mise en œuvre de la Déclaration de politique sociale 2025-2030 de Charleroi relèveront à la fois du service ordinaire et du service extraordinaire du budget du CPAS mais également des financements existants ou à solliciter auprès des Autorités supérieures.

Le contexte budgétaire actuel de la Ville et du CPAS et le travail en cours afin d'élaborer un budget initial 2025 et de répondre aux attentes de la Région liées au financement « oxygène » ne permettent pas, à ce jour, de tracer des perspectives budgétaires à l'horizon 2030.

Néanmoins, comme exposé en introduction de cette Déclaration, la Politique sociale menée par le CPAS de Charleroi devra prendre en compte l'objectif d'équilibre budgétaire durable de la Ville et du CPAS.

D'un point de vue budgétaire, la Déclaration de Politique sociale 2025-2030 du CPAS de Charleroi sera appréhendée au regard :

- Des travaux en cours d'actualisation du Plan de gestion auquel le CPAS et la Ville sont soumis ;
- Des possibilités budgétaires et financières de la Ville lors de l'établissement des budgets annuels successifs ;
- De l'estimation budgétaire de son opérationnalisation (objectifs et actions) qui sera réalisée lors de l'élaboration du Programme stratégique transversal (PST).